



ACQUISITION

D'ÉQUIPEMENTS

PÉDAGOGIQUES À DESTINATION DES EPLE

Une des compétences de la Région Normandie est d'assurer le bon fonctionnement et l'équipement des lycées publics.

Quel est l'objectif :

Ce dispositif vise à doter les établissements en équipements pédagogiques, au regard des référentiels et du parc de l'établissement.

Qui sont les bénéficiaires :

Les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) de la région Normandie

Caractéristiques de l'aide :

Chaque demande, déposée sur le portail, fera l'objet d'une instruction commune entre les services de la Région et les services académiques, selon les critères suivants :

- Garantie de la sécurité des biens et des personnes (hors travaux),
- Garantie des impératifs pédagogiques du référentiel de formation,
- Situation financière de l'EPL (état des fonds de roulement)
- De la capacité budgétaire de la Région

Les demandes de câblage devront être déposées au titre de la fiche procédure "Informatique - Infrastructure Systèmes et Réseaux, et les demandes en postes informatiques dans « Informatique - équipements », et seront gérées par la Direction des Systèmes d'Information.

Contacts

Direction des lycées de Normandie
Service Equipements
02.35.52.21.22

- [Acquisition d'équipements pédagogiques à destination des EPLE](#)
- [Gestion automatisée des selfs](#)
- [Réparation des équipements techniques et industriels à destination des EPLE](#)
- [Acquisition d'équipements non pédagogiques à destination des EPLE](#)